INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2026, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Émile Malo Bonin, premier vice-président et conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Sylvain Casavant, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil
Madame Sonia Benoit, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2027
7. Triennal 2027-2029
8. Prix de l'eau pour l'année 2027
9. Création d'un comité de travail chargé d'analyser l'entente intermunicipale de la régie et de formuler des recommandations
10. Avis de motion — Règlement numéro 30-26 décrétant la constitution d'une réserve financière pour le maintien et la mise aux normes des infrastructures d'eau potable
11. Motions de félicitation — Daniel Palin, technicien à l'opération
12. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2026
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SEC-TRÉS.

No de résolution ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 2 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-09-032 **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

26-09-033 **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Madame Natachat Thibault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

26-034	12-05-26	10-06-26Courriel de MADAME CHANTAL BOUCHARD, secrétaire des services juridiques, MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2026-190 dénonçant son intention de ne pas renouveler l'entente intermunicipale sans y apporter des modifications et sans modifier notre règlement de régie interne.
26-035	23-06-26	Courriel de MONSIEUR JACQUES DEMERS, président du conseil d'administration, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant qu'un montant additionnel de 725,09 $ sera versé pour corriger une erreur dans le calcul du versement d'intérêts (ristourne) de 4 091,24 $ après la correction, dont 1 575,58 $ pour la fidélité et 2 2515,66 $ pour la performance.
26-036	26-06-26	Courriel de MADAME KARINE ARPIN, direction générale, BELŒIL, nous transmettant la résolution numéro 2026-06-279, appuyant la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu d'examiner l'opportunité d'apporter des modifications à l'entente intermunicipale, avant son renouvellement, ainsi qu'au règlement de régie interne.
26-037	06-07-26	Courriel de MADAME CAROLANE ROCHELEAU, POUR MAÎTRE ANNE-MARIE PIÉRARD, services juridiques, MONT-SAINT-HILAIRE, nous proposant un texte pour modifier l'article 5.2 de l'entente intermunicipale pour que toutes les décisions du conseil soient prises par les délégués à double majorité, soit la majorité en nombre et la majorité en valeur.
26-038	08-07-26	Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente de coordination des services juridiques et du greffe, des services de l'urbanisme et du développement durable à la mairie, McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2026-175 nommant madame Magalie Taillon à titre de substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie modifiant ainsi la résolution numéro 2025-295.
26-039	14-07-26	Courriel de MONSIEUR CLÉMENT VAN-LANCKER, chargé de projets, LES ENTREPRISES DELORME, nous transmettant le cautionnement d'exécution/main-d'œuvre et matériaux, le formulaire d'assurance, le plan de signalisation pour approbation et la personne mandatée pour les demandes SGE pour les travaux d'installation d'une conduite maîtresse à McMasterville.

26-040	31-07-26	Rapport de gestion documentaire de, MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, faisant état des tâches réalisées dans le mandat 2026 et faisant des recommandations pour le mandat 2027.
26-041	06-08-26	Courriel de MADAME ELIANE PARENT-VIGNEAULT, greffière adjointe, SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 161-26 voulant constituer un comité de travail chargé de procéder à l'analyse de l'entente intermunicipale et du règlement de régie interne de la Régie, composé des maires des huit membres de la Régie et du directeur général de la Régie accompagné d'un professionnel pour la rédaction des documents.
26-042	08-08-26	Lettre de MADAME CATHERINE RHÉAUME-ROY, adjointe administrative, PCS (Les Produits de Ciment Sherbrooke limitée) dénonçant une participation à notre projet avec Les Entreprises Delorme qui s'élève à environ 74 710,45 $, taxes en sus, en incluant les matériaux et la main-d'œuvre.
26-043	13-08-26	Courriel de MADAME KIM MÉTHOT, mairesse, SAINT-BASILE-LE-GRAND pour les maires et mairesses des villes et municipalités membres de la Régie, nous transmettant un projet de résolution autorisant la création d'un comité de travail chargé d'analyser l'entente de la Régie et de formuler des recommandations.
26-044	24-08-26	Lettre de MADAME PAULINE ARTOT, adjointe à la direction, NORDMEC CONSTRUCTION INC., dénonçant un contrat avec Les Entreprises Delorme d'une somme de 457 608,55 $, taxes incluses.

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

26-09-034 **POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 26-05, du chèque numéro 21050 au chèque numéro 21085 du déboursé numéro 202600443 au déboursé numéro 202600653 pour un montant total de 1 132 810,66 $, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

26-09-035 **POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2027**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2027 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sonia Benoit
APPUYÉ PAR Madame Kim Méthot

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2027 prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 973 600 $, des dépenses d'immobilisations de 1 594 500 $, pour des dépenses totales de 6 568 100 $ et une consommation totale estimée de 10 964 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

26-09-036 **POINT 7. TRIENNAL 2027-2029**

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2027-2029 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2027-2029 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2027 de 400 000 $, et de 4 000 000 $ pour 2028 et de 0 $ pour 2029.

ADOPTÉE

26-09-037 **POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2027**

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, approuvée en octobre 2025 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,728 $ par mètres cubes, à partir du 1er janvier 2026 par la résolution numéro 25-09-034;

ATTENDU QU'il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sonia Benoit
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,751 $ par mètre cube, à compter du 1er janvier 2027.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

26-09-038 **POINT 9. CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL CHARGÉ D'ANALYSER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGIE ET DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS**

ATTENDU QUE l'Entente de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) et son règlement de régie interne constituent les principaux documents encadrant sa gouvernance, son fonctionnement et l'exercice de ses responsabilités;

ATTENDU QUE la RIEVR a été constituée en vertu d'une entente intermunicipale et que cette entente a été dénoncée en mai 2026 afin d'en revoir certaines dispositions en vue de son renouvellement;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à une révision de l'Entente et du règlement de régie interne afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels de la Régie, qu'ils reflètent les meilleures pratiques en matière de gouvernance et qu'ils tiennent compte de l'évolution du cadre législatif, réglementaire et des réalités opérationnelles;

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) permet au conseil d'administration de constituer un comité chargé d'étudier toute question relevant de l'administration de la Régie et de lui formuler des recommandations;

ATTENDU QU'une révision approfondie de ces documents nécessite la création d'un comité de travail composé d'administrateurs et accompagné de la direction générale ainsi que, au besoin, de personnes-ressources ou de professionnels;
ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite obtenir un avis et des recommandations relativement au renouvellement de l'Entente de la Régie;

de résolution
annotation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU

DE constituer un comité de travail chargé de procéder à l'analyse de l'Entente de la Régie et du règlement de régie interne et de formuler des recommandations au conseil d'administration. QUE le comité soit composé des personnes suivantes :

- Marc-André Guertin, maire de Mont-Saint-Hilaire;
- Mélanie Villeneuve, mairesse d'Otterburn Park;
- Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste;
- Daniel Picard, maire de Belœil;
- Sylvain Casavant, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- Magalie Taillon, mairesse de McMasterville;
- Marie-Hélène Demers, mairesse de Sainte-Madeleine;
- Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand;

assisté par le directeur général de la RIEVR, ainsi que toute autre personne-ressource ou tout expert dont la contribution sera jugée pertinente par le comité.

QUE le mandat du comité soit notamment :
- d'examiner l'ensemble des dispositions de l'Entente de la Régie et du règlement de régie interne;
- d'évaluer les modifications susceptibles d'améliorer la gouvernance, le fonctionnement et l'efficacité administrative de la Régie;
- de recommander toute modification jugée nécessaire ou souhaitable;
- de s'assurer de la conformité des documents avec les lois et règlements applicables;
- de consulter, au besoin, les municipalités membres, les personnes-ressources et les professionnels concernés;
- de déposer au conseil d'administration un rapport accompagné de recommandations et, s'il y a lieu, d'un projet d'Entente et d'un règlement de régie interne révisés.

QUE le comité soit autorisé à retenir les services d'un conseiller juridique ou de tout autre professionnel, sous réserve des autorisations budgétaires requises.

QUE le comité présente ses recommandations au conseil d'administration dans un délai permettant au conseil de se prononcer sur le renouvellement de l'Entente.

QUE toute modification à l'Entente de la Régie ou au règlement de régie interne demeure assujettie à l'approbation du conseil d'administration ainsi qu'à toute autre approbation requise conformément aux lois applicables et aux dispositions de l'Entente.

ADOPTÉE

Avis de présentation

POINT 10. RÈGLEMENT NUMÉRO 30-26 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE MAINTIEN ET LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Madame Natacha Thibault donne un avis de présentation indiquant qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le RÈGLEMENT NUMÉRO 30-26 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE MAINTIEN ET LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.

26-09-039

POINT 11. MOTION DE FÉLICITATIONS — DANIEL PALIN, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR tous les délégués

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Daniel Palin pour ses quinze (15) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2026

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2026 sont joints au présent point.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

26-09-040 **POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 7 minutes.

Jacques Drouin, ing.
greffier-trésorier

Robert Pelletier
président